



## **Elections professionnelles du 18 janvier 2008** **au Comité Consultatif Paritaire National**



**C'est quoi l'UNSA ?**

**L'UNSA-ANPE** a été créée en 1998 et reconnue représentative, par la D.G., en novembre 2001. L'UNSA ANPE est affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, quatrième organisation syndicale interprofessionnelle française et deuxième syndicat de la Fonction Publique d'Etat. L'UNSA compte près de 400 000 adhérents et est membre de la Confédération Européenne des Syndicats regroupant 60 millions de salariés européens.

**NOS VALEURS:** L'UNSA est attachée aux valeurs républicaines (laïcité, neutralité du service public, égalité de traitement et refus de toutes formes de discriminations)

**NOS OBJECTIFS:** Promouvoir un progrès social durable pour tous les agents, lutter contre toutes les formes d'exclusion, défendre l'emploi et le Service Public.

**NOTRE METHODE:** L'UNSA-ANPE prône et pratique un syndicalisme réaliste, pragmatique et réformiste en privilégiant le dialogue et la négociation pour faire aboutir ses revendications.



**A quoi ça sert le C.C.P.N. ?**

Le C. C. P. N. est un organe paritaire national composé de représentants des personnels et de l'administration qui est compétent pour étudier, débattre et rendre un avis sur :

- Les problèmes généraux concernant l'exécution des missions de l'ANPE.
- Les méthodes de travail et leurs incidences sur la situation du personnel.
- L'organisation générale et le fonctionnement du service.
- Les dispositions générales applicables aux personnels.

## Ce que l'UNSA ANPE a fait ces 3 dernières années:

Nous avons œuvré auprès de la direction pour assouplir un certain nombre de dispositifs R.H. avec notamment l'allègement de la VIAP dossier et l'allongement de sa durée de validité ( 5 ans au lieu de 3 ans), l'accès des CICA à l'ensemble des niveaux d'emploi et des filières,...

L'UNSA-ANPE est signataire de l'accord national sur le Schéma Directeur de l'Emploi des Compétences et de la Formation (S.D.E.C.F.).

Le S.D.E.C.F. prévoit notamment :

- Une **augmentation de 40 % du nombre de postes ouverts à la promotion interne** avec une priorité donnée aux premiers niveaux d'emploi.
- La **mise en place du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.)**
- La **baisse de la précarité** (de 10 % de la masse salariale à 7% maximum)
- L'**augmentation du nombre de jour/agent consacré à la formation continue**
- La **prise en charge à hauteur de 100 Euros/agent des frais de V.A.E.**

L'UNSA-ANPE a également signé l'accord des principes et méthodes sur le dialogue social. Ce texte permet de rechercher un accord majoritaire avec d'autres organisations syndicales sur des dossiers qui intéressent l'ensemble des agents.

Ce nouveau texte responsabilise et renforce le rôle des organisations syndicales. A présent, sur certains dossiers, les représentants du personnel, sont acteurs d'orientations qui pèseront sur l'avenir de l'Agence et le quotidien des collègues.

**C'est le « poids » électoral de chaque O.S. qui déterminera la possibilité de signer ou pas un accord : Votre voix compte plus qu'hier !**

Concernant la mise en place du SMP, l'UNSA – ANPE a choisi de soutenir cette nouvelle mission. Nous avons estimé que rejeter le suivi mensuel c'était donner raisons aux dirigeants de l'UNEDIC dans leurs tentatives de contournement de l'Agence. Par contre, nous avons exigé que son déploiement dans le réseau se fasse avec des moyens adaptés. Sur ce point, il est clair qu'il reste beaucoup à faire ! Nous avons à maintes reprises, condamner l'amateurisme de la Direction dans la mise en œuvre de ce dossier.

Dans le cadre du vote de la loi de cohésion sociale, l'UNSA -ANPE a rencontré les principaux groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale pour insister sur le risque de voir l'UNEDIC jouer un rôle trop important dans le nouveau S.P.E.

L'UNSA-ANPE a voté POUR l'Accord sur l'Article 40 spécifique aux D.O.M.

L'année 2007 a été caractérisée par le plus long conflit social de l'histoire de l'Agence. L'UNSA-ANPE a, elle, appelé aux deux journées de grève et de mobilisation, contrairement à d'autres organisations syndicales.

**La mise en œuvre du décret du 27 mars 2007**, avec les pleins pouvoirs donnés aux DRA, **constituait pour nous un risque d'éclatement du service public de l'emploi.** Nous poursuivons notre action en justice, par une saisine au Conseil d'Etat afin de faire invalider ce décret.

POUR VOUS, l' UNSA - ANPE se bat et se battra encore :

- POUR la défense des personnels et du statut d'agent public
- POUR la défense du service public de l'emploi
- POUR le maintien et le renforcement des missions de l'Agence
- POUR l'amélioration des conditions de travail
- POUR la revalorisation des rémunération à l'Agence

**Face au projet de fusion entre l'Agence et l'UNEDIC, l' UNSA ANPE se bat pour le maintien d'un statut public pour tous les personnels.**

**Nous revendiquons toujours l'intégration des agents dans le statut général des fonctionnaires. Cette revendication, au-delà de tout dogmatisme, s'appuie notamment sur les écarts de salaire qui existent entre des corps de fonctionnaires et les niveaux d'emplois de l'Agence. Il est urgent que le dossier de la rémunération à l'Agence soit réétudié.**

**Dans le cadre d'une unification des deux principaux acteurs du Service Public de l'Emploi, l' UNSA- ANPE considère que si « l'union fait la force » celle-ci ne peut se faire que dans le cadre d'un Etablissement Public Administratif national.**

**Que les missions d'indemnisation et de placement soient clairement séparées.**

**Que le statut des personnels recrutés dans le nouvel organisme demeure un statut public seule garantie contre les intérêts privés.**

**L'UNSA ANPE considère que l'ensemble des missions dévolues au service public doit être renforcé.**

**Nous ne sommes pas hostiles à des formes de sous-traitance, mais celles-ci doivent demeurer l'exception.**

**Sur la mise en œuvre de la gestion de la liste, le contrôle des demandeurs d'emploi, nous estimons que la protection des usagers est mieux assurée si cette mission de contrôle est exercé par des agents publics.**

**Sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, nous demanderons à l'Etat de reprendre le financement des actions de formation pour les D.E.L.D..**

**UNSA-ANPE:  
un syndicat réformiste mais combatif,  
combatif mais réformiste !**



**avec  
VOUS l'UNSA  
change le Syndicalisme**

*libres ensemble*  
**100%  
PAS PAREIL**

*Je choisis le dialogue,*

*Je choisis la négociation,*

*Je choisis la défense du service public,*

*Je revendique un meilleur salaire et  
des conditions de travail décentes !*

*Je ne laisse plus les autres décider pour moi,*

**Je vote**



VOTE PAR CORRESPONDANCE DU 17/12/2007 au 18/01/2008

Pour nous contacter : UNSA – ANPE 6 Rue de la Plaine 75020 Paris  
TEL: 01 44 93 20 85 Mail: [syndicat.unsa@anpe.fr](mailto:syndicat.unsa@anpe.fr)

**RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS SUR LE SITE :**

**[www.unsa-anpe.fr](http://www.unsa-anpe.fr)**